



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 7 Orientations budgétaires 2024

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L-2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite, avant le vote du budget inscrit à l'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2023, à débattre des Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Le conseil municipal prend acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Les orientations budgétaires 2024

Après une synthèse des principales dispositions concernant les collectivités locales contenues dans le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement (A), cette note présente les caractéristiques du cadrage budgétaire 2024 pour le budget général (B) et les budgets annexes (C) de la Ville de Pau.

A/ Le projet de loi de Finances 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

1) Les orientations générales

Selon le projet loi de finances pour 2024, le PIB progresserait en 2023 de 1,0% puis de 1,4% en 2024.

Le PLF 2024 s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle de maîtrise des comptes publics prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle prévoit un retour du déficit public sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) à horizon 2027. Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,5% en 2024, à 4% en 2025 puis 3,4% en 2026 pour atteindre 2,9% en 2027.



Selon le projet de loi de finances, le poids de la dépense publique dans la richesse nationale s'élèverait, après avoir atteint 57,7% en 2022, à 55,9% en 2023. Il poursuivrait sa baisse en 2024 à 55,3%.

En volume, la dépense publique hors crédits d'impôt décroîtrait de 1,3 % en 2023. Ce repli est en particulier dû à la nette baisse du coût des principaux dispositifs de soutien d'urgence, de relance, ainsi que des mesures relatives à la hausse des prix de l'énergie. Elle progresserait de +0,5% en volume en 2024.

Le retour à des comptes normalisés, après la crise sanitaire et les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine, permettrait une décreue du ratio de dette rapporté au PIB à partir de 2025. Le niveau d'endettement public, de 112,9% du PIB en 2021, est anticipé à 109,6% en 2025. Il diminuerait ensuite pour atteindre 108,1% en 2027.

2) Les mesures du projet de loi de finances 2024 qui concernent le bloc communal

Aménagement de la suppression de la CVAE (article 8) :

Pour rappel, la CVAE est désormais une recette de l'Etat. Les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale comme la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui ne perçoivent plus cette recette sont compensés depuis 2023 par une fraction de la TVA.

La suppression de la CVAE prévue dans le PLF pour 2023 sera finalement décalée. Dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, cet article prévoit d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE. Dans le détail, le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026 et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

Réforme des redevances des agences de l'eau (article 16) :

La présent article a pour objet d'adapter à compter du 1^{er} janvier 2025 la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Il vise ainsi à renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables. La réforme proposée permettra d'augmenter les ressources en eau des agences de l'eau et d'assurer le financement des mesures du plan eau.

L'article prévoit la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable et de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances seront dues par les communes et leurs groupements. Dans un objectif environnement et sanitaire, le texte renforce la redevance pour pollutions diffuses qui porte sur les produits phytopharmaceutiques.

Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau sont indexés chaque année sur l'inflation.

Fixation pour 2024 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement et répartition de la DGF (articles 24 et 56) :

Ces articles fixent le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des « variables d'ajustement » pour 2024.

Le montant de la DGF est prévu en augmentation de 220 M€ en 2024. Cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles par le biais des dotations de péréquation du bloc communal :

- +90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la Ville de Pau,
- +100 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

La Hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% des communes de voir leur DGF augmenter en 2024.

Le reste de l'abondement soit 30 M€ finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comme la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

L'article prévoit également une minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Il s'agit d'une dotation perçue par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (article 27) :

Pour 2024, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 44,8 Md€. Les montants les plus significatifs concernent les sujets suivants :

- 27,1 Md€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- 7,1 Md€ au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- 4 Md€ au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels,

A périmètre constant, et hors mesures exceptionnelles comme le filet de sécurité, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales progressent par rapport à 2023 de 783 M€. Cette progression est portée par :

- la hausse de la DGF (+220 M€),
- la compensation de la réforme de la Taxe sur les Locaux Vacants (TLV)
- par l'évolution tendancielle du FCTVA de 364 M€ et l'extension pour 250 M€ du périmètre aux aménagements de terrain.

Crédits du budget général dont le « fonds vert » (article 35) :

Cet article précise le montant budgétaire affecté à la mission « relations avec les collectivités territoriales ». Il s'élève à 4,36 Md€ en autorisations d'engagement et à 4,26 Md€ en crédits de paiement.

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), comme la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation politique de la ville) sont stables au niveau des autorisations d'engagement. Le plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus est doté de 5 M€.

Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (article 58) :

En mars 2022, la forte augmentation de la demande de passeports et cartes nationales d'identité (CNI), liée à l'effet de rattrapage des demandes non effectuées durant la crise sanitaire, à la levée des restrictions sur les déplacements et à l'attractivité de la nouvelle CNI a provoqué une mise en tension progressive et inédite de la chaîne de délivrance des titres d'identité et de voyage, entraînant une dégradation importante de ce service public du quotidien.

Parmi les mesures mises en place pour réduire les délais de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité, l'aide financière que l'État apporte aux communes dotées de dispositifs de recueil des demandes a été doublée : la dotation pour les titres sécurisés (DTS) atteint ainsi un montant de 52,4 M€ en 2023. Afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités, le projet de loi de finances pour l'année 2024 prévoit un montant de 100 M€.

Les critères de répartition reposent sur plusieurs objectifs : un caractère incitatif, qui est maintenu et pourra être renforcé, une adaptation à l'évolution de la situation de la demande de titres et une prise en compte du nombre de demandes enregistrées dans chaque commune. Le présent article prévoit que ces modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire.

B/ Les orientations budgétaires de la Ville de Pau

1) Eléments du cadrage prospectif 2024-2026

Le plan pluriannuel d'investissement

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie définie dans le rapport des orientations budgétaires 2022 à l'issue de la crise sanitaire. La Ville de Pau maintient son objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour soutenir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux qui poursuit sa mise en œuvre au service du développement du territoire.

Après des volumes d'investissement importants mais nécessaires réalisés ces dernières années, les dépenses d'équipement connaîtront un infléchissement en cette seconde partie de mandat conformément aux prospectives déjà présentées.

Cette inflexion, qui tient compte d'un contexte économique marqué par un niveau élevé de l'inflation et des taux d'intérêt, permettra de maintenir une situation financière saine sans dégrader les efforts consacrés à l'entretien de notre patrimoine et à l'acquisition d'équipements permettant d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux agents.

Le PPI de la Ville de Pau est décomposé, pour rappel, en trois catégories : les projets nouveaux, l'entretien du patrimoine et l'acquisition de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.

Un effort annuel moyen de 33 M€ pour le seul budget général est envisagé sur la période 2024-2026 selon la ventilation suivante :

	2024	2025	2026	TOTAL
Grands projets	20 560 000 €	13 800 000 €	12 200 000 €	46 560 000 €
Entretien du patrimoine	13 495 000 €	16 250 000 €	13 850 000 €	43 595 000 €
Divers matériels	2 945 000 €	2 950 000 €	2 950 000 €	8 845 000 €
TOTAL	37 000 000 €	33 000 000 €	29 000 000 €	99 000 000 €

Moyenne : 33 000 000 €

Les principaux secteurs d'intervention des investissements sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Grands projets	Sernam, place de la Monnaie, ilot Batsalle, projet de renouvellement urbain Saragosse, réhabilitation Centre Technique Municipal, travaux cimetières, bâtiments Labat, écoles Marancy et Henri IV, Boulevard Aragon, place Royale, musée Bernadotte, plan gymnases, Parc du Laü, Gaston bonheur, acquisitions foncières
Entretien du patrimoine	Voirie communale, ouvrages d'art, entretien des écoles et des équipements sportifs, plan d'accessibilité des bâtiments, performance énergétique, éclairage public, entretien des espaces verts, aires de jeux, bâtiments communaux et associatifs, Théâtre Saint-Louis, raccordement bâtiments au réseau de chaleur urbain
Matériels des services	Vidéoprotection, véhicules, équipements techniques, mobilier, magasin général, logiciels

La prospective financière 2024-2026

Gage d'une situation financière saine à court comme à moyen terme, la mise en œuvre du PPI sera poursuivie tout en garantissant les objectifs financiers énoncés ci-après :

- Préserver les grands équilibres budgétaires sur le mandat,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Consolider l'épargne annuelle pour préserver les capacités d'investissement,
- Contenir l'endettement à un niveau soutenable (ratio de désendettement inférieur à 7 ans).

Les dépenses d'investissement présentées dans la prospective ci-dessous correspondent à un niveau de consommation d'environ 98,5% des montants du PPI sur la période 2024-2026.

S'agissant de l'année 2024, la prospective est élaborée à partir des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2024.

Pour les années 2025 et 2026, les hypothèses principales suivantes ont été retenues au niveau de la section de fonctionnement :

	Période 2025-2026
Revalorisation bases TF	3,0%
Attributions de compensation (transfert voirie)	-24 826,39 €
Dotations Etat	Stables
Produits des services, loyers, redevances, compensations fiscales	1,0%
Taxe sur l'électricité, financement CAF	0,5%
Autres recettes	stables
Progression annuelle moyenne des recettes de fonctionnement	2,14%
Masse salariale	2,50%
Charges à caractère général - hors fluides	2,0%
Charges à caractère général - fluides	3,0%
Autres charges de gestion courante (subventions hors CCAS)	1,0%
Autres charges de gestion courante (subvention CCAS)	3,0%
Atténuation de produits (essentiellement FPIC)	+50K€/an
Charges exceptionnelles	stables
Progression annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	2,32%

Résultat de la prospective financière :

Selon ce cadrage, l'épargne brute de la collectivité se maintiendrait à un niveau satisfaisant et l'encours de la dette se stabiliserait avant de baisser en fin de période.

Le ratio de désendettement (exprimé en nombre d'années, il est le résultat de l'encours divisé par l'épargne brute) resterait autour de 6 années à bonne distance du plafond de 7 années défini par l'exécutif.

	2019	2020	2021	2022	2023**	2024***	2025	2026
Recettes réelles de Fonct. (hors cessions)	107 306 967	105 518 713	109 596 391	120 108 584	122 785 984	125 200 000	127 973 914	130 623 180
Depenses réelles de fonctionnement *	89 470 997	88 262 133	91 656 480	96 497 570	102 750 968	104 260 000	106 675 250	109 147 495
Épargne de gestion	17 835 971	17 256 580	17 939 911	23 611 015	20 035 016	20 940 000	21 298 664	21 475 686
Frais financier	729 841	773 333	717 318	1 129 294	1 333 866	2 100 000	2 159 941	2 386 736
Épargne brute	17 106 130	16 483 247	17 222 594	22 481 721	18 701 150	18 840 000	19 138 722	19 088 950
Amortissement dette	6 423 829	7 377 241	7 765 010	9 326 840	10 059 517	11 000 000	11 013 757	11 648 025
Epargne nette	10 682 301	9 106 006	9 457 584	13 154 880	8 641 633	7 840 000	8 124 965	7 440 924
Dép d'investissement hors dette	44 759 385	33 316 420	42 318 599	44 176 919	41 723 229	37 000 000	32 500 000	28 000 000
Emprunts nouveaux	17 000 000	9 000 000	20 000 000	18 000 000	12 000 000	14 000 000	11 000 000	9 500 000
Encours 31/12	86 431 086	88 053 845	100 288 835	108 961 995	110 902 478	113 902 478	113 888 721	111 740 696
Ratio de désendettement	5,05	5,34	5,82	4,85	5,93	6,05	5,95	5,85

* (hors frais financiers)

** Prévisionnel réalisé sur la base des consommations budgétaires constatées à fin octobre

*** Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement 2024 correspondent aux montants proposés au BP 2024

2) Le projet de budget 2024

La préparation du budget 2024 intègre la stratégie financière définie ci-dessus.

2-1) Les recettes réelles de fonctionnement : 125,20 M€, soit +3,1% par rapport au BP 2023

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement présentent une hausse par rapport au BP 2023 en raison notamment de la revalorisation attendue des bases cadastrales (cf. infra).

a) Les produits des services : 9,93 M€ soit + 4,4% (9,51 M€ au BP 2023)

Ce chapitre budgétaire présente une progression de BP à BP en raison des trois facteurs suivants :

- Les inscriptions au budget primitif 2023 avaient été prudentes en raison d'un redémarrage de l'activité difficile à anticiper en sortie de crise sanitaire. Pour 2024, les prévisions ont été ajustées en fonction de l'activité constatée sur 2023.
- Les remboursements des charges de personnel ou de divers frais (taxe foncière, fluides, ...) présentent une hausse en raison de l'inflation constatée en 2022 puis 2023.
- Les redevances et droits des services culturels sont attendus en forte augmentation du fait du succès de la saison du jazz (205 K€ en recette prévisionnelle de billetterie).

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	BP 2023	BP 2024	Evol (%)
Mise à disposition de personnel à la CAPBP	1 600 000 €	1 750 000 €	9,4%
Redevances et droits des services périscolaires	1 550 000 €	1 560 000 €	0,6%
Horodateurs et autres droits de stationnement	1 450 000 €	1 425 000 €	-1,7%
Redevances d'occupation du domaine public	1 350 000 €	1 415 000 €	4,8%
Redevances à caractère sportif (piscines, trinquets...)	855 000 €	880 000 €	2,9%
Refacturation repas CCAS	780 000 €	830 000 €	6,4%
Remboursement de frais (hors personnel) par CAPBP et autres redevables	645 000 €	745 000 €	15,5%
Forfait de post-stationnement	650 000 €	500 000 €	-23,1%
Redevances et droits des services culturels	180 000 €	315 000 €	75,0%
Concessions cimetières et redevances funéraires	150 000 €	175 000 €	16,7%
Mise à disposition de personnel hors CAPBP	130 000 €	155 000 €	19,2%
Régie fourrière	100 000 €	110 000 €	10,0%
Autres	70 000 €	70 000 €	0,0%
TOTAL Produits des services	9 510 000 €	9 930 000 €	4,4%

b) Les ressources fiscales et assimilées : 95,16 M€ soit + 3,3% (92,14 M€ au BP 2023)

Pour rappel, les contours de ce chapitre budgétaire ont été profondément modifiés avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui a substitué la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) issue du Département au produit de la taxe d'habitation (TH).

La ville de Pau, dans la mesure où le transfert de la TFPB du Département ne suffit pas pour compenser la perte du produit de TH, bénéficie en outre du coefficient correcteur alimenté par les communes surcompensées. Ces compensations suivent la dynamique normale des bases afin de ne pas léser la collectivité.

Par ailleurs, les valeurs locatives des locaux d'habitation seront pour rappel revalorisées forfaitairement sur la base de l'inflation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé à la fin du mois de novembre. Dans le cadre de ces orientations budgétaires, cet indice, en progression de 5,66% à fin septembre, est anticipé en hausse de 4,5% à fin novembre. Il est prévu en outre une progression de 0,5% des bases physiques.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne concerne pas les bases des locaux professionnels qui représentent environ 21% du montant total des bases. Ces bases, moins dynamiques depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels instaurée en 2017, sont attendues en hausse de 1%.

Considérant ces deux dynamiques, les bases de taxe foncière sont anticipées en progression de 4,16% en 2024.

Le tableau ci-dessous traduit, selon ces hypothèses, le niveau prévisionnel des contributions directes.

	Prévisionnel 2023	BP 2024
Taxe foncière	55 926 753	58 250 000
Coefficient correcteur	20 339 475	21 185 000
Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants)	2 689 520	2 825 000
Taxe foncière non bâti	113 171	118 000
TOTAL Contributions directes	79 068 919	82 378 000

Les autres recettes de fiscalité, attendues en progression de 2,6%, appellent les remarques suivantes :

- Le niveau de l'attribution de compensation tient compte du prélèvement annuel relatif au transfert de la voirie (-25 K€),
- Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été nationalisé en 2023. Désormais, la collectivité perçoit par douzième des versements en provenance de l'Etat. Il est proposé d'inscrire en 2024 une recette de 1,45 M€ en cohérence avec le montant prévisionnel notifié par l'Etat pour 2023,
- Les droits de mutation sont prévus en stabilité par rapport au budget primitif 2023. Toutefois, l'inscription d'une recette de 3,8 M€ intègre un recul du marché de l'immobilier dans la mesure où, en 2023, le produit encaissé a déjà dépassé 3,8 M€ à fin octobre,
- Le produit des jeux a été ajusté à la hausse pour tenir compte de la dynamique de cette recette constatée en 2022 (1,33M€) et confirmée en 2023 (prévisionnel à 1,3M€).
- Le produit de la taxe locale sur la publicité est maintenu à 350 K€. Ce produit pourrait plafonner à l'avenir en raison des politiques restrictives mises en place sur les enseignes et la publicité.

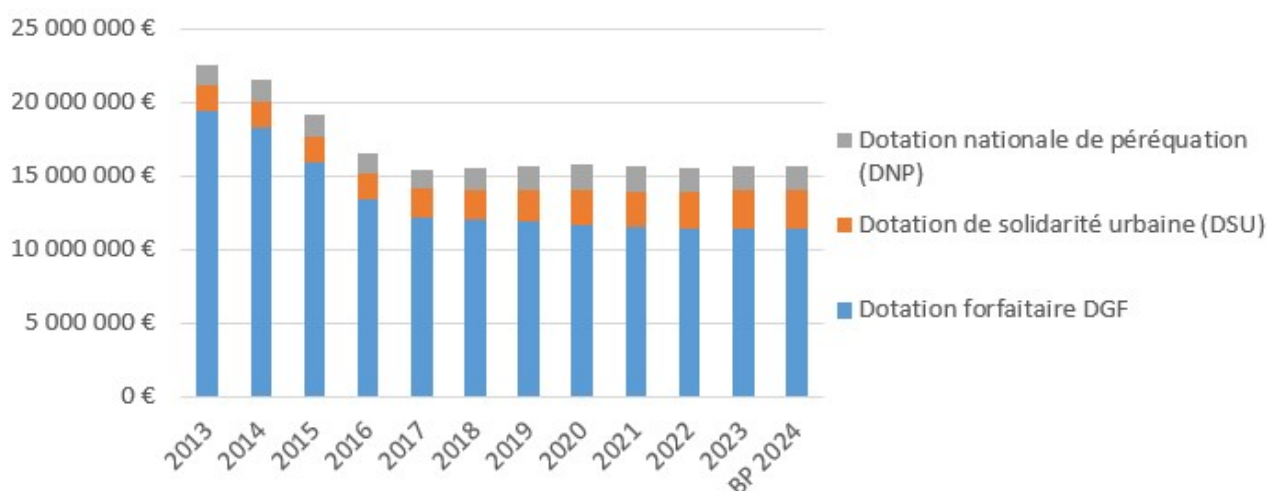
Ci-après, en synthèse, les montants récapitulatifs des autres recettes fiscales :

	BP 2023	BP 2024
Attribution de compensation	5 613 000 €	5 585 000 €
Droits de mutation	3 800 000 €	3 800 000 €
Taxe sur l'électricité	1 300 000 €	1 450 000 €
Produits des jeux	1 000 000 €	1 200 000 €
Taxe locale sur la publicité	350 000 €	350 000 €
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	150 000 €	150 000 €
FNGIR	142 000 €	142 000 €
Rôles supplémentaires	100 000 €	100 000 €
TOTAL	12 455 000 €	12 777 000 €

c) Les dotations et participations : 18,21 M€ soit +1,9% (17,87 M€ au BP 2023)

Ce chapitre budgétaire, en légère progression, intègre une hausse de 180 K€ du montant des dotations de l'Etat par rapport au BP 2023 (Dotation globale, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation réunies) mais une stabilité par rapport aux montants notifiés en 2023. Cette prévision à 15,63 M€ est prudente au regard de l'évolution de l'enveloppe nationale qui progressera de 220 M€ selon le PLF 2024.

Evolution des dotations de l'Etat sur la période 2013-2024



Les autres recettes de ce chapitre budgétaire sont constituées :

- des aides de la CAF en faveur de notre politique périscolaire et jeunesse (990 K€),
- des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières (505 K€),
- de diverses dotations de l'Etat (285 K€),
- du fonds de soutien versé par l'Etat pour la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (210 K€),
- du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui concerne les dépenses de fonctionnement 2022 liées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, aux opérations sur des réseaux (110K€),
- de diverses participations de nos partenaires à la mise en œuvre de nos politiques publiques (Etat et Département principalement).

d) Les autres produits

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont évalués à 1,085 M€. Ils comprennent les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires (Casino, Zénith, Palais Beaumont, Crématorium, Tennis, Halles République). Ce chapitre intègre les redevances facturées aux occupants du Pôle culturel du Foirail qui devraient représenter, en 2024, un montant de 215 K€.

Il convient d'ajouter 825 K€ au titre des atténuations de charges (325 K€) et des produits exceptionnels (remboursement des assurances, contentieux, cessions...).

2-2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 106,36 M€, soit +2,6% par rapport au BP 2023

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent par rapport au BP 2023 en raison principalement des deux facteurs suivants :

- la revalorisation des rémunérations détaillée ci-dessous dans le chapitre dédié aux charges de personnel,
- la remontée des taux d'intérêt qui affectent les nouveaux emprunts comme notre stock de dette à taux variables même si ce dernier représente un faible pourcentage dans le stock total de la dette.

Par ailleurs, le niveau d'inflation pourrait rester soutenu en 2024 avec un impact sur nos dépenses de fonctionnement. En revanche, nous constatons une détente sur le coût des fluides par rapport à 2023. Il sera toutefois nécessaire de poursuivre le plan de sobriété énergétique engagé en 2023 afin de maîtriser cette charge dans le total des dépenses de fonctionnement.

a) Les charges à caractère général : 25,98 M€ soit - 3,4% (26,90 M€ au BP 2023)

L'évolution des charges à caractère général est corrélée à une détente constatée sur le coût des fluides. Pour rappel, un budget de 3,9 M€ avait été prévu en 2022 pour financer les fluides et principalement les dépenses d'énergie (électricité, gaz et réseau de chaleur). Ce budget a été porté à 6,9 M€ en 2023 soit une progression de 3 M€ pour cette seule ligne budgétaire. En 2024, alors que les tarifs du gaz et de l'électricité ont été contractualisés, une enveloppe de 5,2 M€ est proposée au budget primitif. Il s'agit donc d'une baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2023 (-25%).

Or fluides, les charges à caractère général présentent une augmentation de 3,9% (+775K€). L'inflation, toujours soutenue, conduit à des augmentations de tarifs qui s'imposent à la collectivité sans marge de manœuvre immédiate.

C'est le cas du coût des carburants, des loyers ou plus généralement des marchés notifiés dont les prix sont automatiquement revalorisés. Les hausses les plus préoccupantes concernent toutefois les cotisations d'assurance. Le peu d'assureurs qui se positionnent lors des appels d'offre de la collectivité proposent des tarifs en forte augmentation pour un niveau de service souvent en baisse (hausse franchise par exemple). A l'extrême, nous pouvons constater l'absence de réponses pour certains appels d'offre. Cette difficulté rencontrée par la Ville de Pau concerne de nombreuses collectivités françaises.

b) Les dépenses de personnel : 61,60 M€ pour 59,00 M€ au BP 2023 soit +4,41%

La stratégie Ressources Humaines de la collectivité

La Ville de Pau a défini un plan d'actions ambitieux, baptisé « MAP RH » (Modernisation, Actions, Perspectives) dont les objectifs sont les suivants :

- Veiller à la bonne adéquation entre les besoins en ressources humaines et la masse salariale,
- Garantir et développer les compétences par rapport aux missions de la collectivité,
- Favoriser la reconnaissance individuelle et collective et la qualité de vie au travail,
- Être un acteur d'insertion professionnelle du territoire.

Ces objectifs transverses se déclinent à travers 5 axes de développement :

- ma collectivité m'écoute et m'informe,
- je suis un acteur de mon parcours professionnel,
- ma collectivité est attractive,
- ma collectivité prend soin de moi,
- je me sens reconnu et valorisé.

Sur chacun de ces axes, des actions concrètes seront mises en œuvre tout au long du mandat. Dans le cadre du déploiement de ce plan, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées ou lancées.

Sur l'exercice 2023, les principaux projets menés sont :

- Le renouvellement des instances du dialogue social, avec le comité social territorial et sa formation spécialisée santé sécurité,
- La poursuite du plan de déprécarisation à destination des agents contractuels de la collectivité,
- La revalorisation générale des montants d'IFSE au 1^{er} octobre 2023 (à raison de +3% pour les agents relevant de la catégorie C, +2% pour les catégories B et +1% pour les catégories A),
- La rédaction du bilan du plan d'actions pour l'égalité femmes/hommes et le nouveau plan à compter de 2024,
- Le déploiement de la nouvelle convention de prévoyance avec Collecteam au 1^{er} janvier 2023,
- Le lancement de l'étude relative au volet santé de la protection sociale complémentaire, pour une mise en œuvre 2025,
- La nouvelle convention avec le FIPHFP 2023-2025,
- La webradio inaugurée en septembre 2023.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)

La stratégie développée par la collectivité en matière de GPEEC a pour but de mettre en place une gestion préventive des ressources humaines afin de mieux accompagner les évolutions de carrière des agents mais aussi celles des services et des métiers.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule notamment autour des axes suivants :

- Suivi des effectifs et des emplois (gestion informatisée par poste, suivi régulier et mise à jour des organigrammes),
- Analyse prévisionnelle des postes, des métiers et des compétences en dialogue régulier avec les directions opérationnelles (développement de scénarios sur l'évolution des métiers d'une direction, analyse de l'absentéisme),
- Mise en place d'un référentiel de compétences socles afin de favoriser les parcours professionnels et la formation des agents (démarche d'accompagnement des deuxièmes parties de carrière en particulier pour les agents exerçant des métiers à forte pénibilité).

Sur l'exercice 2023 deux campagnes de réunion de dialogue de gestion ont été tenues, réunissant chacune des directions et différents acteurs de la DRH. Ces rencontres ont été l'occasion de faire le point, en plus du travail mené quotidiennement, sur les organigrammes, l'état des postes, les projets organisationnels à venir et les problématiques RH rencontrées.

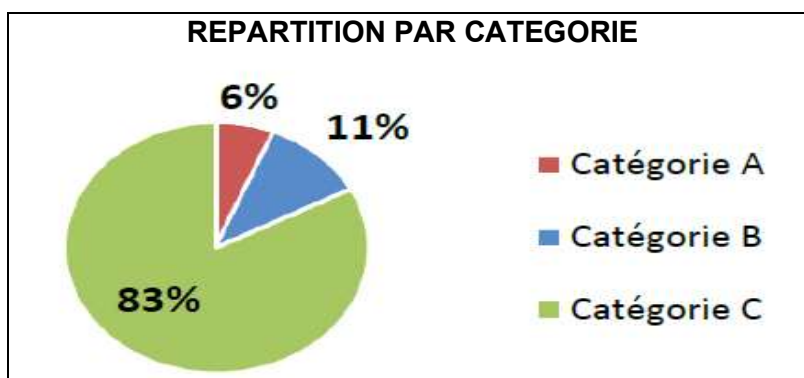
La structure des effectifs

La Ville de Pau compte 1577 agents sur emplois permanents et non permanents au 31 décembre 2022*.

La répartition des effectifs permanents et non permanents sur l'ensemble de la Ville de Pau est la suivante :

REPARTITION PAR SEXE		
FEMMES	707	44,8%
HOMMES	870	55,2%

REPARTITION PAR STATUT		
TITULAIRES	1234	78,2%
CONTRACTUELS	343	21,8%



* Source : Rapport social unique 2022

La durée effective du travail

Un règlement sur le temps de travail, fruit de la consultation et de la collaboration des services, des encadrants, des agents et des représentants du personnel, a été élaboré dans le courant de l'année 2019.

Il a permis de répondre à l'obligation réglementaire des 1607 heures de travail annuel pour tous les agents communaux dès le 1er janvier 2020, date de sa mise en application.

Conformément à la réglementation, une réduction de cette durée peut être accordée au titre des sujétions (travail de nuit, travail en horaires décalés, travail le samedi, le dimanche et/ou les jours fériés, insalubrité) selon des modalités prévues dans le règlement.

Ce règlement de travail prévoit notamment :

- 4 cycles de travail hebdomadaires de 35h30, 36 heures, 37h30 et 38h30 donnant lieu à l'attribution de jours de récupération ARTT,
- des régimes de travail spécifiques liés à des services ou postes présentant des particularités en termes d'organisation du travail (exemple : Bel Ordinaire, Direction Culture).

Il est réajusté régulièrement (une fois par an) au regard des évolutions réglementaires et aux ajustements liés à l'organisation du travail et aux nécessités des services.

La dernière mise à jour est présentée en comité social territorial du 14 décembre 2023 et sera présentée en Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

La nature des rémunérations

Au compte administratif 2022, les charges de personnel représentaient 58,17% des dépenses réelles de fonctionnement. Les éléments relatifs aux rémunérations étaient les suivants (source : rapport social unique 2022) :

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES (hors charges patronales)		
EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS
37 699 011€		3 612 318€
Dont Primes et indemnités	6 055 877€	
Dont Heures supplémentaires et/ou complémentaires	661 656 €	
Dont Nouvelle Bonification Indiciaire	268 138€	

L'évolution des dépenses de personnel

Le niveau prévisionnel de la masse salariale s'élève à 61,6 M€ au BP 2024 contre 59,0 M€ au BP 2023, soit une hausse de 4,41 %.

Cette hausse s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- Le Glissement Vieillesse Technicité qui représente une évolution de l'ordre de 2%,
- La hausse de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 de +1,5%, se répercutant sur l'exercice 2024,
- La revalorisation indiciaire de certains agents de catégories C et B au 1^{er} juillet 2023,
- Les hausses du SMIC en mai et juillet 2023,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré de rémunération à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024,
- Dans le cadre du projet de déprécarisation 2022-2024, un budget est provisionné en 2024 visant notamment à améliorer la situation des agents contractuels de la Ville de Pau,
- L'augmentation réglementaire des cotisations retraite CNRACL.

c) Les subventions, participations et autres charges : 15,49 M€ soit + 3,9% (14,90 M€ au BP 2023)

Le budget primitif 2024 sera le premier budget voté selon le référentiel comptable M57. Cette nouvelle nomenclature entraîne des évolutions dans la répartition comptable des crédits entre les chapitres 65 (Autres charges de gestion courante) et 67 (Charges exceptionnelles).

Ainsi, les subventions exceptionnelles comme les Commissions d'Indemnisation Amiable (CIA) versées aux commerçants dont l'activité a été réduite du fait de travaux étaient jusqu'à aujourd'hui imputées sur le chapitre 67. A compter de 2024, ces dépenses seront retracées sur le chapitre 65 ce qui explique une partie de sa progression.

Il est précisé par ailleurs que la subvention d'équilibre en faveur du CCAS sera revalorisée cette année de 3% correspondant à un montant de 4,94 M€ pour tenir compte des équilibres financiers du CCAS. D'autre part, la subvention en faveur du budget annexe du centre social du Hameau sera revalorisée de 146 K€. Une partie de cette hausse sera compensée par des financements CAF qui seront directement perçus par le budget général de la Ville soit un surcoût net de 40 K€.

d) La dette et les perspectives d'évolution des charges financières : 2,10 M€ soit + 40,0% (1,50 M€ au BP 2023)

Alors que la collectivité a profité pendant des années d'emprunts à des taux très attractifs, elle est confrontée depuis 2022 à la remontée des taux. A titre d'illustration, un emprunt de 15 ans a été mobilisé à un taux fixe de 0,485% en début d'année 2022 et à un taux fixe de 3,86% en fin 2023).

Ce contexte inflationniste a des répercussions directes sur le niveau de nos charges financières puisqu'il intervient sur les emprunts mobilisés depuis le second semestre 2022. Il affecte d'autre part tous nos emprunts mobilisés à taux variables. Ce dernier facteur est toutefois limité par le poids de nos emprunts à taux variables dans notre stock de dette (environ 25%).

Le climat actuel d'incertitudes permet difficilement d'anticiper l'évolution des taux sur l'année 2024. De nombreux experts envisagent toutefois des niveaux de taux qui devraient se stabiliser à un haut niveau en 2024 avant de redescendre en 2025. C'est cette hypothèse qui a été retenue dans le cadre de ces orientations budgétaires.

2-3) La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement hors dette : 37,00 M€ soit -9,1% (40,72 M€ au BP 2023)

Conformément aux objectifs indiqués dans le cadrage prospectif, il est prévu un haut niveau d'investissement hors dette en 2024. Un budget conséquent de 37 M€ est proposé ce qui constitue néanmoins une inflexion significative par rapport au volume d'investissement voté au budget primitif 2023 (-9,1%).

En 2023, des investissements très importants sont réalisés. On peut citer parmi eux la requalification des espaces publics autour du nouveau Pôle culturel du Foirail inauguré en fin 2022.

En 2024, un programme d'investissement ambitieux est également planifié. Il concernera des projets structurants comme l'entretien et la valorisation de notre patrimoine municipal. Une enveloppe importante sera également consacrée au matériel mis à la disposition des services pour leur permettre notamment d'entretenir dans de bonnes conditions les espaces publics.

Le tableau ci-dessous présente la répartition budgétaire prévisionnelle des crédits d'investissement 2024 par autorisation de programme ou thématique :

Dépenses d'équipement	BP 2024
Halles Sernam	6 000 000 €
Aménagement et rénovation des écoles	5 040 000 €
Voirie générale	4 570 000 €
Divers matériel des services	2 235 000 €
Bâtiments LABAT	2 133 000 €
PRU 2 - Saragosse	2 000 000 €
Eclairage public	1 700 000 €
Place de la monnaie	1 550 000 €
Aménagement espaces publics (Parc du Laü, Ilot Guynemer, Gaston bonheur, Place Royale IMCV)	1 332 000 €
Equipements sportifs (plan gymnase)	1 255 000 €
Cimetières	1 230 000 €
Valorisation du patrimoine végétal	1 210 000 €
Bâtiments communaux	1 087 000 €
Performance énergétique	800 000 €
Actions culturelles	525 000 €
CTM	500 000 €
Ecole numérique	500 000 €
Plan d'actions accessibilité	500 000 €
Subventions équipement	493 000 €
Foirail	490 000 €
Restauration des églises	355 000 €
AC investissement suite transfert compétences Habitat	354 000 €
Ravalement façades	350 000 €
Mobilier urbain	200 000 €
Acquisitions foncières	100 000 €
Vidéoprotection	100 000 €
Pôle d'échanges multimodal	45 000 €
Autres	346 000 €
TOTAL	37 000 000 €

Des projets structurants cofinancés par la Communauté d'agglomération vont se poursuivre et se terminer sur l'exercice 2024. Il s'agit de la place de la monnaie, de l'ilot Batsalle et du Pôle d'échanges multimodal.

Par ailleurs, l'embellissement du quartier la gare se poursuivra avec la rénovation de la Halle Sernam dont le chantier débutera au cours de l'année 2024.

Le quartier Saragosse continuera sa transformation avec la poursuite de la mise en œuvre du projet ANRU. L'aménagement du site Kennedy se concrétisera en 2024.

Les bâtiments LABAT seront livrés en 2024. Ils permettront à des associations comme les Restos du Cœur, la Cravate Solidaire ou Mobil'aide d'œuvrer pour le territoire dans de meilleures conditions. Des organisations syndicales départementales y seront également installées.

Une enveloppe conséquente sera consacrée à l'extension en cours du cimetière Bessières. Au-delà de ces projets d'aménagements structurants, ce budget 2024 met une nouvelle fois l'accent sur l'entretien du patrimoine communal.

Un effort important sera poursuivi sur la rénovation et l'entretien des écoles et sur divers projets d'aménagement avec un budget conséquent consacré aux espaces publics (Parc du Laü, îlot Guynemer, investissements modestes qui changent la vie...) et au mobilier urbain.

Les moyens engagés au titre de la performance énergétique sont maintenus à un haut niveau avec un effort toujours conséquent sur le budget de l'éclairage public à hauteur de 1,7 M€ (remplacement par des leds) et la reconduction d'un budget de 800 K€ sur la rénovation des bâtiments. Cette préoccupation s'inscrit également dans tous les travaux de rénovation des bâtiments (écoles, gymnases...). Elle est particulièrement présente au niveau des chantiers de l'école Marancy et des bâtiments LABAT.

Les autres postes de dépenses correspondent à nos investissements de droit commun. A noter le soutien renouvelé aux opérations de rénovation des façades.

Au total, le budget d'investissement s'établit à 48 M€ dont 11 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Il s'y ajoute une dépense de 1,22 M€ consacrée aux opérations sous mandat. Il s'agit des dépenses réalisées pour le compte de la Communauté d'agglomération sur le projet de la place de la monnaie. Cette dépense sera refacturée à la CAPBP en fin d'année.

b) Le financement des dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les modalités de financement des investissements :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses d'équipement	37 000 000 €	Autofinancement	18 840 000 €
Remboursement du capital de la dette	11 000 000 €	FCTVA	6 000 000 €
Opérations sous mandat	1 220 000 €	Subventions	6 000 000 €
		Taxe d'aménagement	500 000 €
		Cessions	1 500 000 €
		Opérations sous mandat	1 220 000 €
		Emprunt d'équilibre	15 160 000 €
TOTAL	49 220 000 €	TOTAL	49 220 000 €

A noter que l'autofinancement, en progression de 1,1 M€ par rapport au budget primitif 2023, représente plus de 50% des dépenses d'équipement.

L'emprunt d'équilibre est en baisse significative par rapport au budget primitif 2023 où il s'élevait à 19,6 M€ (-4,4 M€).

C/ Les budgets annexes

1) Le budget des parkings

La section de fonctionnement

Les produits : 5,00 M€

Le niveau des recettes de fonctionnement est prévu en légère hausse par rapport au BP 2023 (+33 K€). L'augmentation provient d'une progression attendue des produits des parkings en lien avec le fonctionnement en année pleine des deux parkings du Pôle d'échanges multimodal.

Par ailleurs, et pour rappel, le budget annexe des parkings prend en charge la totalité des coûts d'énergie du site des Halles avant de refacturer à la SPL Halles et République la consommation lui incombant. Cette refacturation est anticipée en baisse en 2024 en lien avec la diminution des coûts de l'énergie.

Les charges : 3,58 M€

Les dépenses de fonctionnement sont anticipées en légère baisse de BP à BP. Cette diminution s'explique comme pour le budget général par un poids des fluides moins élevé en 2024 comparativement à 2023.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 3,78 M€

En 2024, un budget de 1,7 M€ est prévu pour réaliser des travaux d'étanchéité sur le parking des Halles.

Les autres dépenses d'investissement (675 K€) concernent l'acquisition de matériels ainsi que les travaux courants d'entretien des parkings existants (réparations et remplacements des bornes et horodateurs, signalétique, peinture, ...).

Une enveloppe de 1,40 M€ est par ailleurs dédiée au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement : 2,36 M€

Les recettes d'investissement sont constituées du montant de l'emprunt d'équilibre.

2) Le budget du centre social du Hameau

Ce budget comprend essentiellement des charges de personnel (1,21 M€) et des charges à caractère général évalué à 170 K€.

Les recettes d'un montant prévisionnel équivalent sont constituées pour l'essentiel par la subvention du budget général (870 K€ soit + 146 K€) ainsi que par les participations de nos partenaires (CD64, CAF, GIP DSU). Le produit des services est évalué à 67 K€.

3) Le budget des opérations d'aménagement

Une enveloppe de 50 K€ est prévue pour la réalisation de petits aménagements. Cette dépense est financée par une vente d'un montant équivalent.